

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

numéro
BC_250710_02

L'an deux mille-vingt cinq, le dix juillet,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le quatre juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	10
exprimés	10
vote	
pour	10
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

OBJET :	Attribution des lots 1 et 2 du marché de fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène dans le cadre du groupement de commandes avec la Commune de Lodève
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU le Code de la commande publique, en particulier les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU les délibérations concordantes n°CC_241010_12 du Conseil communautaire du 10 octobre 2024 et n°CM_241015_30 du Conseil municipal de Lodève du 15 octobre 2024 relatives à l'adhésion au groupement de commandes constitué pour la conclusion d'accords-cadres, mono-attributaires, pour l'acquisition de fournitures de produits et matériel d'entretien et d'hygiène,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est supérieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recours à une procédure d'appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2025,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** les accords-cadres, mono-attributaires, à bons de commande avec maximum, relatifs à la fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène, comme suit :

- le lot n°1 fourniture de produits d'entretien et d'hygiène à la société IGUAL pour un montant maximum de cent-mille euros HT (100 000 € HT), pour la période initiale, soit soixante-mille euros HT (60 000 € HT) pour la Communauté de communes et quarante-mille euros HT (40 000 € HT) pour la Commune de Lodève, le montant restant identique pour chaque période de reconduction,

- le lot n°2 fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective à la société IGUAL pour un montant maximum de vingt-mille euros HT (20 000 € HT), pour la période initiale, soit dix-mille euros HT (10 000 € HT) pour la Communauté de communes et dix-mille euros HT (10 000 € HT) pour la Commune de Lodève, le montant restant identique pour chaque période de reconduction,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la notification du contrat et sont reconduits de façon tacite jusqu'à leurs termes : le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois et la durée de chaque période de reconduction est d'un an, ce qui porte la durée maximale des contrats, toutes périodes confondues, à quatre ans,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les bons de commande correspondants seront engagés en fonction des crédits inscrits aux budgets principaux de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, section de fonctionnement, chapitre 011, article 60631,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250710-lmc119866-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/07/25
Date de publication : 16/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix juillet deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS ET LARZAC
Direction du Pôle Technique Mutualisé

MARCHES PUBLICS

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

☞ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Communauté des Communes Du Lodévois et Larzac
Place Francis MORRAND
34700 LODEVE

☞ Identification du service chargé de l'analyse des offres
(Indiquer le nom du service qui a été désigné pour réaliser l'analyse des offres.)

Direction du Pôle Technique Mutualisé
7, Place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVE

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

La présente consultation concerne :

La fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène (groupement de commande entre la ville de Lodève et la communauté de communes Lodévois et Larzac)
Prestation de vente et livraison de produits et matériel courant pour l'entretien et l'hygiène des équipements et locaux de la ville de Lodève et de la communauté de communes Lodévois et Larzac

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

☞ Publicité
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

☞ Date et heures limites de réception des offres : Lundi 19 mai 2025 à 12h00

☞ Délai de validité des offres : 5 mois

☐ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : Non OU Oui
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : Une offre (1).
- hors délais : Zéro (0).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE Courriel : marche@igual.fr Tel : 04 67 27 83 32 Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z Mun TVA intracommunautaire : FR12323233197

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
	Sans objet	

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Pour le lot n° 1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

1_ Le critère prix noté sur 60 %, sera analysé au vu :

- du DQE pour les prix unitaires : 50 %
- du % de remise sur catalogue : 10 %

La note pour le critère prix est obtenue par utilisation de la formule suivante :

Note = Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre jugée x 50

Concernant la note relative au % de remise sur catalogue : (% du candidat analysé / % le plus élevé) x 10

2_ La valeur technique noté sur 30 % sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité des produits du BPU : 15 points
- Délai de livraison sur lequel le candidat s'engage (sans dépasser le délai maximum indiqué au CCTP) : 10 points
- Formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) à spécifier dans une fiche mémoire : 5 points

Modalité de notation des sous-critères de la valeur technique

> Standard très élevé : Le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges sans aucune réserve = note maximum

> Standard élevé le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges mais souffrant d'imprécisions : 75% de la note maximum

> Standard correct : le soumissionnaire présente des informations d'ordre générales = 50% de la note maximum

> Standard acceptable : présence d'informations, mais mineures, ou incomplètes = 25% de la note maximum

> Standard inacceptable : paragraphe ou mention non renseignée ou sans intérêt = note de 0

3_ Les performances en matière de protection de l'environnement sur 10 %, sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Nombre de produits éco-labellisés : 5 points
- Performance : % de dilution : 5 points

Note du candidat pour produits éco-labellisés = (nombre de produit de l'offre analysée / nombre de produit le plus élevé) x 5

Note du candidat pour % dilution = (% dilution du produit du candidat analysé / % dilution le plus élevé) x 5

E1 - Critère n°1 : PRIX.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL
DQE Montant total commande fictive (HT) Candidat	20 178,44 €
DQE Montant total commande fictive (HT) Corrigé	22 026,18 €
Note DQE (50 Pts)	50
% de remise catalogue	70%
Note % remise (10 Pts)	10

Critère n° 1	Soumissionnaire n°1 IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée	60			

E2 - Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

NOM DU CANDIDAT :	IGUAL	
	Evaluation / commentaires	Note
Qualité et efficacité des échantillons Note sur 15 points Classement	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	10,71 1
Délai de livraison (délai MAX du CCTP = 4 jours) Note sur 10 points Classement	24 Heures	10 1
Formation utilisateurs / accès aux outils de consultation produits et commandes Note sur 5 points Classement	Interlocuteur unique dédié, formations utilisateurs pour : site Internet 2 H individuelles, produits 2 à 4h, règles d'hygiène et principe de nettoyage 2 à 4H. + supports de formation accessibles en permanence en ligne. Catalogue en ligne sur compte dédié, permettant contrôle des dispo en temps réel. Bonne ergonomie du site Internet, fluidité, clarté de l'interface Panoplie d'outils de suivi et gestion de notre compte	3,75 1

Critère n° 2	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée / 30Pts	24,46			

E3 - Critère n°3 : QUALITE ENVIRONNEMENTALE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL
Nombre de produits éco-labellisés du BPU (Sur 40 produits listés)	22
Note sur 5 points	5
Classement	1
Performance : Σ% de dilution des produits	28%

Note sur 5 points	5
Classement	1

Critère n° 3	Soumissionnaire n°1 IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée / 10Pts	10			

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	IGUAL	Nom du soumissionnaire	Nom du soumissionnaire
Critère n°1 PRIX	60%	60,00		
Critère n°2 VALEUR TECHNIQUE	30%	24,46		
Critère n°3 QUALITE ENVIRONNEMENTALE	10%	10,00		
Note globale		94,46		

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL

F - Proposition d'attribution

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :
(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

Courriel : marche@igual.fr

Tel : 04 67 27 83 32

Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z

- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir
 - SANS OBJET, marché de fourniture à bons de commandes

- Motifs du choix de l'offre proposé

Bien que n'ayant reçu qu'une seule offre et ne pouvant procéder à aucune comparaison, cette dernière présente les éléments techniques et financiers permettant d'affirmer que cette offre est apte à satisfaire les besoins des deux collectivités du groupement, tant sur le niveau de prix, que sur la qualité technique et environnementale.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

- SANS OBJET -

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'allotissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

1 Nombre de plis reçus

- dans les délais : Trois offres (3).
- hors délais : Zéro (0).

2 Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE Courriel : marche@igual.fr Tel : 04 67 27 83 32 Num. SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z Num. TVA intracommunautaire : FR12323233197
2	NICOLLIN MATERIEL SAS – P.A.LA GARRIGUE / BP21 – 34171 CASTELNAU LE LEZ Courriel : Nicollinmat.commerce@groupenicollin.com Tel : 04 99 77 33 39 Num SIRET : 502 197 205 00011 – Code APE : 4676Z Num. TVA intracommunautaire : FR43502197205
3	ORAPI HYGIENE SAS – Parc Industriel de la plaine de l'Ain – 225 Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS Courriel : ao-stvulbas@orapi.com Tel : 04 74 40 20 20 Num. SIRET : 440 319 473 00524 – Code APE : 4644Z Num. TVA intracommunautaire : FR15 440319473

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

3 Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
	Sans objet	

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Pour le lot n° 2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

1_ Le critère prix noté sur 60 %, sera analysé au vu :

- du DQE pour les prix unitaires : 50 %
- du % de remise sur catalogue : 10 %

La note pour le critère prix est obtenue par utilisation de la formule suivante :

Note = Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre jugée x 50

Concernant la note relative au % de remise sur catalogue : (% du candidat analysé / % le plus élevé) x 10

2_ La valeur technique noté sur 30 % sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité des produits du BPU : 15 points
- Délai de livraison sur lequel le candidat s'engage (sans dépasser le délai maximum indiqué au CCTP) : 10 points
- Formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) à spécifier dans une fiche mémoire : 5 points

Modalité de notation des sous-critères de la valeur technique

> **Standard très élevé : Le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges sans aucune réserve = note maximum**

> **Standard élevé le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges mais souffrant d'imprécisions : 75% de la note maximum**

> **Standard correct : le soumissionnaire présente des informations d'ordre générales = 50% de la note maximum**

> **Standard acceptable : présence d'informations, mais mineures, ou incomplètes = 25% de la note maximum**

> **Standard inacceptable : paragraphe ou mention non renseignée ou sans intérêt = note de 0**

3_ Les performances en matière de protection de l'environnement sur 10 %, sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Nombre de produits éco-labellisés : 10 points

Note du candidat pour produits éco-labellisés = (nombre de produit de l'offre analysée / nombre de produit le plus élevé) x 10

E1 - Critère n°1 : PRIX.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
DQE montant total commande fictive (HT)			
Candidats	6 780,46 €	6 637,14 €	14 950,20 €
DQE Montant total commande fictive (HT)			
Corrigés	6 874,96 €	6 640,09 €	14 946,44 €
note DQE (50 Pts)	48,29	50	22,21
% de remise	70%	45%	55%
note % remise (10 Pts)	10	6,43	7,86

Critère n° 1	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	58.29	56.43	30.07

E2 - Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

NOM DU CANDIDAT :	IGUAL		NICOLLIN		ORAPI	
	Evaluation / commentaires	Note	Evaluation / commentaires	Note	Evaluation / commentaires	Note
Qualité et efficacité des échantillons (voir fiches d'essai jointes) Note sur 15 points Classement	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	10,00 1	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	10,00 1	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	5,00 3
Délai de livraison en heures (délai MAX du CCTP = 96 H) Note sur 10 points Classement	24	10,00 1	72	3,33 3	48	5,00 2
Formation utilisateurs / accès aux outils de consultation produits et commandes	Interlocuteur unique dédié, formations utilisateurs pour : site Internet 2 H individuelles, produits 2 à 4h, règles d'hygiène et principe de nettoyage 2 à 4H. + supports de formation accessibles en permanence en ligne. Catalogue en ligne sur compte dédié, permettant contrôle des dispo en temps réel. Bonne ergonomie du site Internet, fluidité, clarté de l'interface (accès test dans le cadre de la consultation effectué) Panoplie d'outils de suivi et gestion de notre compte complet.	3,75 1	Audit personnalisé proposé au début du marché (locaux, matériel et personnels). Suivi consommations mensuelles des produits. Commercial dédié à notre marché. Contact annoncé une fois par mois minimum. Proposition de BC pré-calibré. Accès au site Internet avec code d'accès personnalisé, statistiques conso, commande en ligne, suivi commandes en cours, fiches produits / sécurité, demande de devis démat. Formations assurées gratuitement au démarrage du marché, mais pas d'indication de temps accordé à celles-ci.	2,5 3	Trois personnels dédiés à notre suivi marché. Visite et audit des sites et services au lancement du marché, protocole d'hygiène proposé en début de marché, formation aux produits (durée non précisée). Site Internet avec compte client adapté à notre marché + gamme complète d'outils de gestion + accès aux fiches produits et sécurité. Formation à la plateforme, 1 heure en ligne.	2,5 3

Critère n° 2	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	23,75	15,83	12,50

E3 - Critère n°3 : QUALTE ENVIRONNEMENTALE.*(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)*

	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
Nb de produits éco-labellisés au BPU (Sur 44 produits)	8	18	0
Performance de dilution			

Critère n° 3	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	4.44	10.00	0.00

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
Critère n°1 PRIX	60%	58.29	56.43	30.07
Critère n°2 VALEUR TECHNIQUE	30%	23.75	15.83	12.50
Critère n°3 QUALITE ENVIRONNEMENTALE	10%	4.44	10.00	0.00
Note globale		86.48	82.26	42.57

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL
2	NICOLLIN MATERIEL SAS
3	ORAPI HYGIENE SAS

F - Proposition d'attribution

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :
(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

☛ Identité du soumissionnaire retenu

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

Courriel : marche@igual.fr

Tel : 04 67 27 83 32

Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z

☛ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- SANS OBJET, marché de fourniture à bons de commandes

☛ Motifs du choix de l'offre proposé

L'offre de la société IGUAL présente les éléments techniques et financiers permettant d'affirmer que cette offre est apte à satisfaire les besoins des deux collectivités du groupement, tant sur le niveau de prix, que sur la qualité technique et environnementale.

Après analyse de l'ensemble des critères, l'offre de la société IGUAL est l'offre la mieux disante.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

- SANS OBJET -

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

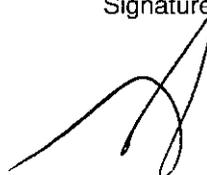
A Lodève, le 11 juin 2025

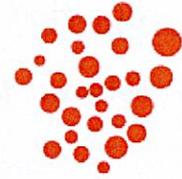
Rodolphe CHORGNON

Directeur du Pôle Technique Mutualisé

Ville de Lodève / Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

Signature





MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LODEVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand
34 700 LODEVE

**COMMISSION APPEL D'OFFRES
PROCÈS-VERBAL**

**- ADMISSION DES CANDIDATURES
- DÉCISION D'ATTRIBUTION**

Fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène

Lot 1 : fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

***Lot 2 : fourniture de matériels et équipements des personnels
d'entretien des locaux de la restauration collective***

Composition de la commission d'appel d'offres :**Le Président : Monsieur Jean-Luc REQUI**

NOM	QUALITÉ
Daniel VALETTE	TITULAIRE
Jean TRINQUIER	TITULAIRE
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE
David BOSC	TITULAIRE
David DRUART	TITULAIRE
Didier KOEHLER	SUPPLEANT
Bertrand SONNET	SUPPLEANT
Michel COMBES	SUPPLEANT
Nathalie SYZ	SUPPLEANT
Isabelle PERIGAULT	SUPPLEANT

Autres personnes

Rodolphe CHORGNON	Directeur du pôle technique
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics

Fonctionnement de la commission d'appel d'offres :Le quorum est atteint : OUI NONLa commission AO : peut ne peut pas _ valablement délibérer.**Secrétariat de la commission d'appel d'offre :** Valérie PRIVAT, adjoint administratif principal 1ère classe, gestionnaire administratif des marchés publics

Jugement des Offres :**Rappel des critères d'analyse :**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations <i>Sous-critère DQE noté sur 50 pts</i> <i>Sous-critère remise catalogue noté sur 10 pts</i>	60.0 %
2-Valeur technique <i>Sous-critère qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité ds produits du BPU noté sur 15 pts</i> <i>Sous-critère délai de livraison sur lequel le candidat s'engage noté sur 10 pts</i> <i>Sous-critère formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) noté sur 5 pts</i>	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement <i>Sous-critère nombre de produits éco-labellisés : 5 pts</i> <i>Sous-critère performance : % de dilution : 5 pts</i>	10.0 %

Rappel:

Lancement de la consultation pour le choix des sociétés : 15/04/2025

date de remise des offres : 19/05/2025 à 12h00

3 sociétés ont déposé une offre, dont :

- lot n° 1 : 1 offre
- lot n° 2 : 3 offres

La commission appel d'offres décide d'admettre toutes les candidatures des attributaires pressenties.

Classement des offres et décision d'attribution :**Lot n° 1 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène**

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir débattu, les membres de la commission d'appel d'offres décident :

d'attribuer le marché pour le lot n° 1 « fourniture de produits d'entretien et d'hygiène », selon le classement suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société IGUAL

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Lot n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

d'attribuer le marché pour le lot n° 2 « fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective », selon le classement suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société IGUAL
2	Société NICOLLIN MATERIEL
3	Société ORAPI HYGIENE

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes

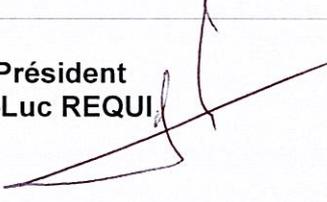
POUR :

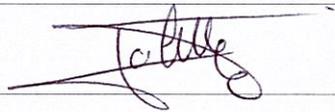
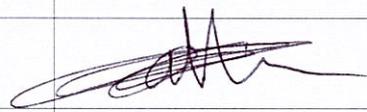
CONTRE :

ABSTENTION :

Signatures des membres de la commission d'appel d'offres :

Le Président
Jean-Luc REQUIER



NOM	QUALITÉ	SIGNATURES
Daniel VALETTE	TITULAIRE	
Jean TRINQUIER	TITULAIRE	
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE	
David BOSC	TITULAIRE	
David DRUART	TITULAIRE	
Didier KOEHLER	SUPPLÉANT	
Bertrand SONNET	SUPPLÉANT	
Michel COMBES	SUPPLÉANT	
Nathalie SYZ	SUPPLÉANT	
Isabelle PERIGAULT	SUPPLÉANT	

Voix non-délibératives :

Rodolphe CHORGNON	Directeur du pôle technique	
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics	

Observations des membres de la commission d'appel d'offres